

ATD 88 : l'expertise qui fait avancer les projets locaux

Madame, Monsieur,

Quand une commune souhaite rénover une mairie, sécuriser une route, moderniser un réseau d'eau ou aménager un espace public, elle ne dispose pas toujours des compétences techniques nécessaires en interne. Depuis plus de dix ans, l'Agence Technique Départementale des Vosges (ATD 88) apporte aux collectivités vosgiennes l'expertise, l'accompagnement et l'ingénierie indispensables à la réussite de leurs projets. Un outil public né de la volonté du Département de soutenir les territoires au plus près de leurs besoins.

Il existe des structures dont l'action est utile au quotidien. L'Agence Technique Départementale des Vosges fait partie de celles-là. Derrière les projets de voirie, les réhabilitations de bâtiments communaux, les travaux d'assainissement ou les aménagements urbains réalisés dans les communes vosgiennes, l'ATD accompagne les élus locaux à chaque étape, de la réflexion initiale jusqu'à la mise en œuvre.

Créée le 3 février 2014, l'agence est née d'une initiative portée par le Conseil départemental des Vosges afin de mettre à disposition des communes et intercommunalités une ingénierie publique de proximité. Sa création avait été décidée par l'assemblée départementale dès le 22 juillet 2013, dans un contexte où les collectivités étaient confrontées à des réglementations de plus en plus complexes et à une raréfaction des ressources techniques.

Dix ans plus tard, l'ATD est devenue un partenaire incontournable pour les élus locaux. Plus de 360 collectivités vosgiennes adhèrent aujourd'hui à la structure et bénéficient de son expertise.

Un accompagnement de terrain

La vocation de l'agence est simple : aider les collectivités à concrétiser leurs projets.

Ses équipes interviennent dans six grands domaines : le bâtiment, la voirie, l'eau potable, l'assainissement, les ouvrages d'art et l'urbanisme. Elles apportent des conseils techniques, réalisent des études, accompagnent les procédures administratives et assurent des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour de nombreuses communes, notamment les plus petites, cet accompagnement représente une ressource essentielle. Il leur permet de disposer de compétences spécialisées qu'elles ne pourraient pas toujours mobiliser seules. L'ATD contribue ainsi à sécuriser les projets, à optimiser les investissements publics et à garantir leur conformité avec les exigences réglementaires actuelles.

Au fil des années, l'agence a également fait évoluer son offre pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires. Elle développe notamment son intervention dans la réhabilitation du bâti existant et continue d'investir dans des outils techniques adaptés aux besoins des collectivités.

Un outil créé par le Département pour les collectivités

L'ATD est juridiquement un établissement public administratif, mais son histoire est intimement liée à celle du Conseil départemental des Vosges. Le Département est à l'origine de sa création et demeure un acteur central de sa gouvernance.

Cette gouvernance traduit d'ailleurs l'ADN même de l'agence. Son assemblée générale réunit deux collèges : l'un composé des conseillers départementaux, l'autre des maires et présidents d'intercommunalités adhérents. Cette organisation garantit une gestion partagée entre le Département et les collectivités bénéficiaires.

À travers l'ATD, le Conseil départemental affirme sa volonté d'être bien plus qu'un financeur. Il met à disposition des territoires une expertise technique qui complète son action de solidarité territoriale. L'objectif est clair : permettre à chaque commune, quelle que soit sa taille, de mener à bien les projets qui améliorent le quotidien des habitants.

Département des Vosges - Service Presse

CONTACT

Service Presse — Olivier Bialecki (03 29 29 88 31) / Chantal Morel (03 29 38 52 05) / Eric Karleskind (03 29 29 86 40)

Département des Vosges

servicepresse@vosges.fr